

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE  
20230 SAN NICOLAO****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE  
N° 120-2025****Séance en date du 17 décembre 2025**

<b>Nombre de conseillers en exercice</b>	<b>44</b>
<b>Nombre de conseillers présents</b>	<b>26</b>
<b>Nombre de conseillers représentés</b>	<b>10</b>
<b>Nombre de conseillers ayants pris part au vote</b>	<b>36</b>
<b>Date de la convocation</b>	<b>10 décembre 2025</b>
<b>Date d'affichage</b>	<b>17 décembre 2025</b>
<b>Le sens du vote</b>	
<b>Pour</b>	<b>36</b>
<b>Contre</b>	
<b>Abstentions</b>	
<b>Non-participation</b>	

L'an **deux mille vingt-cinq**, le dix-sept du mois de décembre, à 17H30, le Conseil de la Communauté de Communes de la Costa Verde étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Marc Antoine NICOLAI, Président.

**Objet : PROJET DE TERRITOIRE****Présents :**

NICOLAI Marc Antoine ; GREGO Ange -Toussaint ; PERI Céline ; TRAMINI Antoine ; VINCIGUERRA CERAMI Christiane ; MARCHETTI Bernard ; LORENZI Pierre ; CHIARAMONTI Maurice ; ROGNONI Jean Luc ; OLIVESI Marie-Thérèse ; COLOMBANI Charles ; TRISTANI Jean-Luc ; CRUCIANI Jennyfer ; OTTAVI Pascal ; FRANCHI Carine ; ANTOMARCHI Vincent ; OLIVI André ; EMMANUELLI Laurence ; MELA François ; TRISTANI Jean Baptiste ; CIPRIANI Thomas ; MARCANTEI Francis ; MARI Gérard ; CATANI Charles Jean ; RIOLACCI Simon Pierre ; PALLENTI Jean Marie.

**Procurations :**

TARTUFFO Marc à CHIARAMONTI Maurice.  
DEFENDINI Antoine à MARCHETTI Bernard.  
PIACENTI Corinne à GREGO Ange Toussaint.  
LEENKNEGT Jean Claude à TRAMINI Antoine.  
PAOLI Jean Jacques à NICOLAI Marc Antoine.

MARIOTTI Marie Thérèse à CIPRIANI Thomas.  
PANIER Lucien à VINCIGUERRA CERAMI Christiane.  
LOVISI Jean Paul à COLOMBANI Charles.  
LEPELTIER Laetitia à OLIVESI Marie Thérèse.  
ORSINI Marie Ange à OTTAVI Pascal.

Mr AN TOMARCHI Vincent a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Communautaire (article 2121-15 du CGCT, applicable en vertu de l'article L.5211-1 du CGCT).

-vu la délibération en date du 26 juin 2025 portant le N° 56/2025 ayant pour objet « rapport de présentation d'avancement du projet de territoire »

Considérant la nécessité pour une structure intercommunale a fiscalité propre de formaliser et définir un projet de territoire ;

Considérant les observations délivrées par la chambre régionale des comptes afin de réaliser un tel document lors de son rapport remis en janvier 2024 ;

Sur rapport, de Mr le Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

#### **D E C I D E :**

- D'Approuver le projet de territoire 2025-2035 de la Communauté de Communes de la Costa Verde.
- De faire sienne les propositions qui sont faites.
- De prévoir une Programmation pluriannuelle d'investissement à compter de l'exercice 2026 ;
- De donner mandat à Mr le Président de mettre en œuvre les présentes décisions.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



**Le Président,**  
**Marc Antoine NICOLAI**

# PROJET DE TERRITOIRE

## SYNTHESE

### Introduction :

A la suite des réunions des commissions thématiques du projet de territoire, des synthèses ont été rédigées. Celles-ci rassemblaient les enjeux et les actions décidés par les membres présents lors des rencontres.

Une plénière a ensuite été organisée afin de présenter l'ensemble des travaux menés.

Celle-ci a permis de présenter les synthèses et d'échanger les éléments qui la composent. Elle a également permis de compléter des thématiques qui n'avaient pas été approfondies lors des réunions.

De nombreux défis ont été relevés lors des différentes commissions :

- Assumer les polarités spatiales existantes ;
- Apporter aux populations résidentes les services indispensables à leurs besoins ;
- Préserver le cadre de vie et la richesse patrimoniale et culturelle du territoire ;
- Renforcer le maillage de ces territoires par les services publics ;
- Répondre au changement climatique et aux transitions écologiques ;
- Assumer une mobilisation générale pour la transition écologique ;
- Imaginer un développement économique innovant et diversifié ;
- Construire un schéma partagé de coopération économique avec les territoires limitrophes ;
- Obtenir la confiance et l'adhésion du tissu économique local ;
- Réintroduire la création d'emploi au cœur des politiques publiques du bloc communal ;
- Soutenir activement les filières d'excellence et d'innovation ;
- Projeter cette ambition au niveau européen grâce aux financements de l'Union Européenne.

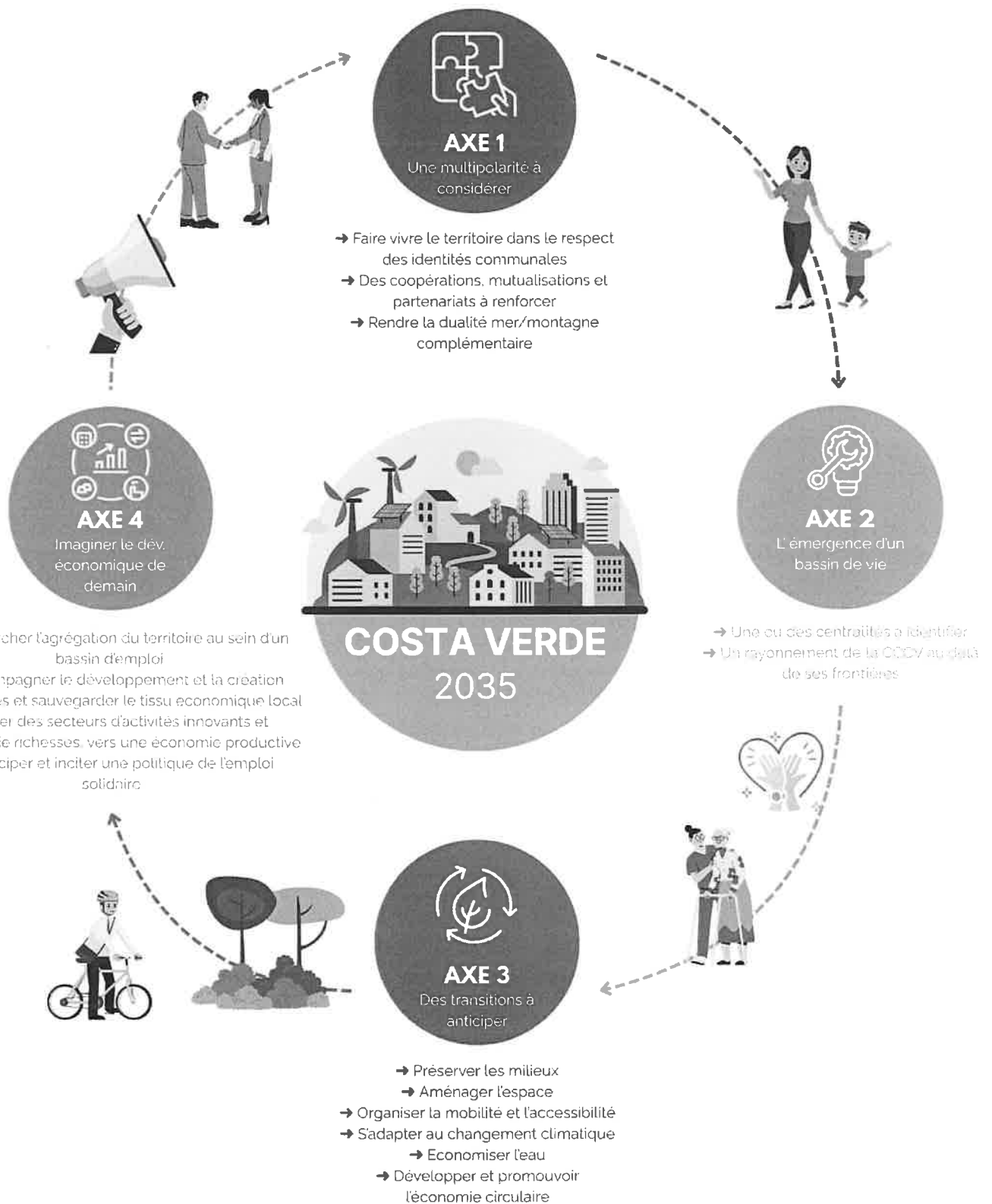
Ces enjeux doivent désormais converger vers une stratégie de développement concertée.

La Costa Verde a aujourd'hui l'opportunité de devenir un territoire innovant, inclusif et durable.

Le présent document rassemble les enjeux et les actions retenus et validés par les membres lors de cette rencontre. La stratégie définie vise à structurer les actions à mener d'ici 2035 tout en conciliant développement économique, préservation de l'environnement et amélioration du cadre de vie de la population.

Les travaux des trois commissions thématiques ont permis d'identifier des enjeux politiques, économiques et sociétaux importants qui peuvent s'organiser autour de quatre piliers majeurs du projet de territoire.

L'architecture formulée dans ce document a été proposée en plénière et validée par les membres présents.



## AXE I

### UNE MULTIPOLARITE A CONSIDERER

L'identité communale doit être affirmée comme un intérêt de polarité majeur et ce en renforçant l'ensemble des politiques autour de pôles déjà organisés et en recherchant une répartition équitable de l'action publique.

#### ➤ OBJECTIF 1 : FAIRE VIVRE LE TERRITOIRE DANS LE RESPECT DES IDENTITES COMMUNALES ET SPATIALES

##### JEUNESSE – ENFANCE : DEVELOPPER L'OFFRE DE SERVICES A DESTINATION DE LA JEUNESSE ET DE L'ENFANCE



La Costa Verde est un territoire attractif qui connaît une dynamique démographique positive avec une population grandissante. Plusieurs constats peuvent être soulignés tels que : le **manque de structures** adaptées (crèches, accueil extra-scolaire, accueil petite-enfance...), une **offre socio-culturelle fragile à destination des enfants** et de la jeunesse et ce pour diverses raisons : éloignement géographique des lieux culturels, faiblesse des équipements et d'une offre adaptée.

Il s'agit de répondre à ces défis en **développant les services adaptés** aux populations, notamment les jeunes, pour leur garantir une bonne qualité de vie sur le territoire.



##### ACTIONS :

- ➔ Fiche action n°1 : Créer un relais petite enfance.
- ➔ Fiche action n°2 : Créer une cuisine centrale intercommunale (Action transversale : s'inscrit aussi dans l'axe 4 / objectif 3).
- ➔ Fiche action n°3 : Créer une Maison d'Assistants Maternels (MAM).
- ➔ Fiche action n°4 : Créer un ALSH intercommunal.
- ➔ Fiche action n°5 : Soutenir et accompagner les activités scolaires et extra-scolaires.

##### EDUCATION : FAVORISER LA REUSSITE SCOLAIRE DES JEUNES DU TERRITOIRE



Des problématiques liées à l'absence d'un lycée sur le territoire ont également été relevées, celles-ci entraînent une inégalité d'accès à l'enseignement secondaire puisque les jeunes du territoire doivent effectuer de longs trajets pour s'y rendre (plus de deux heures de trajet par jour). Cela se répercute sur la réussite de ces jeunes (ce qui pourrait expliquer la part assez élevée de la population sans le baccalauréat en Costa Verde). Il s'agit également d'un facteur supplémentaire à la désertification des villages.

Il sera nécessaire d'agir pour réduire les inégalités en matière d'accès à l'éducation, améliorer les conditions de réussite scolaire et faire monter le niveau de formation de la population.



#### ACTIONS :

- **Fiche action n°6** : Soutenir le territoire pour l'implantation d'un lycée sur le périmètre intercommunal.  
(Action transversale : s'inscrit aussi dans l'axe 2 / objectif 2)

### SANTE – SOCIAL – SOLIDARITES : RENFORCER LES SERVICES DE PROXIMITE ET FAVORISER LES ACTIONS DE COHESION SOCIALE



#### ACTIONS :

- **Fiche action n°7** : Créer un centre de santé pluridisciplinaire.
- **Fiche action n°8** : Créer un espace de vie sociale.
- **Fiche action n°9** : Mettre en œuvre une politique d'accompagnement des seniors.
- **Fiche action n°10** : Mettre en place un service de navettes intra-villages.  
(Action transversale : s'inscrit aussi dans l'axe 3 / objectif 3).

### **SPORT : FAVORISER L'ACCES A LA PRATIQUE SPORTIVE POUR TOUS**



Il est nécessaire de favoriser la pratique sportive pour tous afin de renforcer les liens sociaux, lutter contre les inégalités et encourager un mode de vie sain et épanouissant. Il s'agit à la fois d'un levier pour l'intégration et la cohésion sociale mais aussi pour l'attractivité du territoire. Cet enjeu vise à développer des infrastructures et des offres adaptées pour permettre à chaque habitant de pratiquer des activités sportives et culturelles de manière régulière.



#### ACTIONS :

- **Fiche action n°11** : Créer une infrastructure sportive  
(Action transversale : s'inscrit aussi dans l'axe 1 / objectif 2)
- **Fiche action n° 12** : Réhabiliter le COSEC
- **Fiche action n°13** : Créer un Office des Sports

**CULTURE : FACILITER  
L'ACCES A LA CULTURE  
POUR TOUS LES  
HABITANTS**



Plusieurs difficultés freinent la pratique d'activités culturelles, pourtant essentielles au bien-être des habitants :

- La faiblesse du tissu associatif local : lié à un manque de moyens ou de soutien ;
- Le manque d'une offre et d'infrastructures culturelles adaptées et accessible tout au long de l'année.

Cependant, certaines associations restent actives et impliquées et apportent du dynamisme au territoire. Ces acteurs jouent un rôle clé dans la vie locale et contribuent à animer la vie communautaire et à créer du lien social, mais il reste nécessaire de les accompagner. Il est essentiel renfoncer l'offre d'équipements mais aussi de soutenir le tissu associatif afin de garantir un accès pour tous aux activités de loisirs.



**ACTIONS :**

- ➔ Fiche action n°14 : Créer d'une maison d'artistes
- ➔ Fiche action n°15 : Créer d'un centre d'immersion linguistique à Valle d'Alesani
- ➔ Fiche action n°16 : Moderniser le cinéma de plein-air
- ➔ Fiche action n°17 : Réalisation d'une étude sur la création d'une salle accueillant spectacles, activités artistiques et culturelles, séminaires et tourisms d'affaires.

**AMELIORER LE CADRE DE VIE DE LA POPULATION**

Le cadre de vie sur le territoire est impacté par des difficultés liées à la mobilité qui est pourtant essentielle pour faciliter le quotidien des habitants. Les déplacements sont parfois complexes, notamment pour les jeunes, les personnes âgées et les foyers non véhiculés qui sont souvent contraints par le manque de circuits réguliers.

**HABITAT :  
ENCOURAGER LA  
RENOVATION  
ENERGETIQUE ET  
AMELIORER L'OFFRE EN  
LOGEMENTS**



L'habitat est un enjeu majeur pour l'amélioration du cadre de vie. Il est essentiel d'adapter l'offre en logements aux besoins actuels et futurs tout en encourageant la rénovation énergétique des bâtiments afin que tous les habitants puissent accéder à un logement décent et sain. Cela vise aussi à réduire et lutter contre la précarité énergétique et aider les foyers les plus modestes à mieux pouvoir se chauffer et équiper leur logement à un coût supportable.

La faiblesse de la part du logement social disponible représente une carence, en particulier au sein d'un territoire où le taux de pauvreté est supérieur à la moyenne nationale.



## ACTIONS :

→ Fiche action n°18 : Mettre en œuvre une OPAH

### **PATRIMOINE : METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE LOCAL**



Le territoire bénéficie d'une grande **richesse naturelle et culturelle**. L'un des axes majeurs relevés, a été la mise en valeur du patrimoine local qui constitue un véritable atout pour l'identité du territoire et son attractivité. Cela implique la préservation, la rénovation et la valorisation des richesses patrimoniales en les rendant accessibles à un large public pour en faire un atout économique, touristique et éducatif.



## ACTIONS :

- Fiche action n°19 : Définir et mettre en œuvre un programme de réhabilitation patrimoniale
- Fiche action n°20 : Réaliser un inventaire des œuvres classées et protégées

### ➤ OBJECTIF 2 : DES COOPERATIONS, MUTUALISATIONS ET PARTENARIATS A RENFORCER



## ACTIONS :

- Fiche action n°11 : Créer une infrastructure sportive  
(Action transversale : inscrite dans l'axe 1 / objectif 1)
- Fiche action n°6 : Soutenir le territoire pour l'implantation d'un lycée sur le périmètre intercommunal.  
(Action transversale : inscrite dans l'axe 1 / objectif 1)

### ➤ OBJECTIF 3 : RENDRE LA DUALITE MER/MONTAGNE COMPLEMENTAIRE

### **DEFINIR UNE IDENTITE FORTE AU TERRITOIRE ET AUGMENTER SON ATTRACTIVITE**

Il est nécessaire de construire une identité forte et unique pour le territoire afin de promouvoir ses atouts, renforcer ses valeurs, ses traditions et son authenticité.



La gestion des flux touristiques représente un enjeu primordial pour un équilibre entre l'attractivité du territoire et la protection des sites. Il s'agit d'éviter la saturation des zones littorales et encourager les visiteurs à explorer l'intérieur du territoire afin de dynamiser les villages et de soutenir l'économie locale.

## **ORIENTER DES FLUX TOURISTIQUES VERS L'INTERIEUR DU TERRITOIRE**



### **ACTIONS :**

- ➔ **Fiche action n°21** : Mettre en place une stratégie de communication et de marketing territorial
- ➔ **Fiche action n°22** : Harmoniser la signalétique

## AXE II

### L'EMERGENCE D'UN BASSIN DE VIE

Une ou des centralités fortes demandent à apparaître afin de pouvoir rayonner au-delà du territoire de Costa Verde, mais surtout faire bénéficier ce territoire du concept de bassin de vie et non plus exclusivement se contenter d'une accroche au bassin de vie de Penta di Casinca.

#### ➤ OBJECTIF 1 : UNE OU DES CENTRALITES A ORGANISER

RENFORCER LES  
SERVICES DE  
PROXIMITE &  
FAVORISER LES  
ACTIONS DE  
COHESION SOCIALE



La Costa Verde fait face à plusieurs défis qui nécessitent des actions ciblées afin de garantir une égalité d'accès aux services. Plusieurs problématiques entravent à ce jour la pleine qualité de vie des habitants, en particulier pour les populations les plus vulnérables :

- **Un manque de services sociaux** : peu de permanences et d'accompagnement personnalisé ;
- **Une offre médicale insuffisante** : présence de centres de soins mais manque de praticiens et de spécialistes. Par ailleurs les délais pour les prises en charge sont longs ;
- **L'isolement des personnes âgées**, notamment en milieu rural et qui est accentué par un accès limité aux services d'aide et d'accompagnement mais aussi par des difficultés de mobilité ;
- Un déséquilibre entre les communes bénéficiant de **logements sociaux** et celles qui n'en n'ont pas, ce qui limite les solutions d'hébergement pour les populations vulnérables.

Grâce au futur document de planification, il sera nécessaire d'agir afin de garantir une meilleure répartition sur le territoire des services essentiels et répondre aux besoins des habitants.

La CCCV s'investit, en optimisant les moyens mis en œuvre : avec notamment l'ouverture de la Maison de la Cohésion Sociale et du Numérique. Celle-ci vise à améliorer la réponse aux besoins de la population notamment en ce qui concerne les difficultés liées aux démarches administratives, mais aussi à accueillir des permanences de la CAF et d'autres organismes.

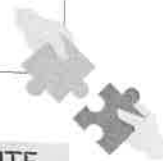
Bien que les compétences liées à la santé et au social ne relèvent pas directement de l'intercommunalité, il est tout de même essentiel pour la collectivité de jouer un rôle facilitateur d'accès aux services et de favoriser la mise en réseaux entre les différents acteurs.



ACTIONS :

➔ **Fiche action n°23** : Affirmer la station balnéaire de Moriani-Plage

- ➔ **Fiche action n°24** : Structurer le pôle de services de Cervioni
- ➔ **Fiche action n°25** : Requalifier la marine de Prunete et son agglomération
- ➔ **Fiche action n°26** : Créer une Maison France Services Itinérante
- ➔ **Fiche action n°27** : Communiquer sur les services de proximité



➤ **OBJECTIF 2 : UN RAYONNEMENT AU DELA DES FRONTIERES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COSTA VERDE**



**ACTIONS :**

- ➔ **Fiche action n°28** : Renforcer les partenariats interterritoriaux et les coopérations
- ➔ **Fiche action n°6** : Soutenir le territoire pour l'implantation d'un lycée sur le périmètre intercommunal.  
(Action transversale : inscrite dans l'axe 1 / objectif 1)
- ➔ **Fiche action n°59** : Mettre en place un comité de bassin d'emploi  
(Action transversale : inscrite dans l'axe 4 / objectif 1)

## AXE III

### DES TRANSITIONS A ANTICIPER

La stratégie adoptée doit également associer dans sa mise en œuvre des politiques de transition écologique et énergétique ainsi que des réponses aux enjeux de mobilité et d'accessibilité.



#### ACTIONS :

→ **Fiche action n°29** : Mettre en œuvre le Contrat d'Objectifs Territoriaux (COT).

#### ➤ OBJECTIF 1 : PRESERVER LES MILIEUX



#### **PROTEGER ET VALORISER LA BIODIVERSITE**

La préservation de l'environnement relève d'un enjeu majeur pour le développement durable et l'attractivité du territoire. Il est nécessaire d'agir pour préserver l'environnement et les milieux naturels avec la sauvegarde la biodiversité comme fil conducteur.



#### ACTIONS :

- **Fiche action n°30** : Elaborer un Atlas de la Biodiversité
- **Fiche action n°31** : Elaborer et mettre en place une stratégie de protection des sites naturels
- **Fiche action n°32** : Protéger et mettre en valeur les sites Natura 2 000
- **Fiche action n°33** : Créer un programme de relance de la châtaigneraie
- **Fiche action n°34** : Végétaliser les espaces publics
- **Fiche action n°35** : Créer une association foncière pastorale  
(Action transversale : s'inscrit aussi dans l'axe 4 / objectif 3)
- **Fiche action n°36** : Transférer la compétence « DECI » à la CCCV
- **Fiche action n°37** : Réaliser un inventaire et une étude sur les sources/fontaines du territoire
- **Fiche action n°38** : Mettre en valeur les zones humides de Talasani.
- **Fiche action n°39** : Elaborer un diagnostic territorial et établissement du plan de gestion durable des cours d'eau et des zones humides d'intérêt communautaire

**PRESERVER LES  
COTES FACE AUX  
RISQUES NATURELS  
(EROSION DU  
LITTORAL) :**



Le recul du trait de côte en Costa Verde n'est malheureusement pas contemporain, et uniquement lié au réchauffement climatique, mais il s'inscrit au sein d'un phénomène érosif anthropique local plus intense, qui contribue massivement à la disparition du littoral sableux depuis cinq décennies. Il représente un défi majeur pour le territoire, qui met en danger les activités économiques et certaines infrastructures et habitations.

Parmi les mesures déjà engagées, la CCCV va faire l'acquisition d'une drague aspiratrice : cet équipement permettra de limiter l'érosion avec des opérations de dragage et de réensablement pour protéger le littoral. Cette opération d'envergure intervient dans le cadre du plan de gestion durable arrêté par le Conseil Communautaire en janvier 2022 et vise au rétablissement du transit sédimentaire impacté par les digues du port de Taverna provoquant une forte érosion du littoral sur la partie Nord du territoire de la Costa Verde.

L'opération prévoit, avec un outil spécifique, de prélever le sédiment bloqué au droit du port, et de le transporter sur environ 1 km plus au Nord afin de réalimenter le littoral en sable, et ainsi pallier le déficit sédimentaire responsable du recul du trait de côte.

L'outil spécifique, de type drague aspiratrice, est en cours de construction par un chantier naval italien « ITALDRAGHE ».



**ACTIONS :**

➔ **Fiche action n°40 :** Mettre en œuvre le plan de gestion durable du trait de côte de la Costa Verde

➤ **OBJECTIF 2 : AMENAGER L'ESPACE**

**AMENAGER  
L'ESPACE -  
DEVELOPPER UN  
URBANISME  
DURABLE ET  
ADAPTE AUX  
BESOINS DES  
HABITANTS :**

Le manque de planification et un urbanisme mal maîtrisé ont été relevés comme des freins à un développement cohérent et harmonieux du territoire.

En l'absence d'un document d'urbanisme, tel qu'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), il est difficile de mettre en place une vision stratégique du territoire à long terme.

Cela conduit à une urbanisation dispersée et mal contrôlée, parfois incompatible avec la préservation des espaces naturels et la qualité de vie des habitants.



Il paraît essentiel de définir un cadre de planification à échelle intercommunale, afin d'organiser l'aménagement du territoire de manière durable, cohérente et respectueuse de l'environnement.



#### ACTIONS :

→ **Fiche action n°41** : Elaborer un Schéma de Cohérence Territoriale

### ➤ OBJECTIF 3 : ORGANISER LA MOBILITE ET L'ACCESSIBILITE

#### FACILITER LES DEPLACEMENTS DE LA POPULATION



Les collectivités locales montent aujourd'hui en compétences et sont érigées en autorités organisatrices de mobilité (AOM). Elles ont désormais les moyens de réfléchir et de proposer des solutions de transports optimisés pour tous et qui répondent ainsi à leurs besoins.

Une stratégie de mobilité permettra d'identifier les grands enjeux, de préciser les objectifs d'évolution des pratiques de déplacements et de définir un programme d'actions à mettre en œuvre pour les atteindre. Il sera nécessaire de diversifier les solutions de mobilité (transport à la demande, bornes de recharge électrique, aires de covoiturage).



#### ACTIONS :

- **Fiche action n°10** : Mettre en place un service de navettes intra-villages  
(Action transversale : inscrite dans l'axe 1 / objectif 1)
- **Fiche action n°42** : Réaliser un Plan de Mobilité Simplifié
- **Fiche action n°43** : Réaliser une étude sur le déploiement d'infrastructures de bornes de recharge pour véhicules électriques
- **Fiche action n°44** : Développer les aires de covoiturage

**DEVELOPPER LES  
MOBILITES DOUCES,  
ACTIVES ET  
PARTAGEES :**



Promouvoir les mobilités douces et partagées est essentiel pour réduire l'empreinte carbone, améliorer la qualité de vie des habitants et renforcer l'attractivité du territoire.

Il s'agit de développer des solutions de transport alternatives qui répondent aux besoins locaux tout en respectant l'environnement. La CCCV s'implique plusieurs années, à travers des politiques de mobilités douces avec l'ouverture et l'aménagement de sentiers de randonnée pédestre, VTT ou circuits cycloportifs, mais aussi la création d'une voie douce de 6km qui relie Moriani-Plage (San Nicolao) à Prunete (Cervioni).



**ACTIONS :**

- ➔ Fiche action n°45 : Etendre la spassiverde à la partie Nord du territoire
- ➔ Fiche action n°46 : Etendre la spassiverde vers l'intérieur du territoire
- ➔ Fiche action n°47 : Créer un sentier du littoral
- ➔ Fiche action n°48 : Créer une piste cyclable en direction de la plage (Taglio Isolaccio)

➤ **OBJECTIF 4 : S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**



**DEVELOPPER LES  
ENERGIES PROPRES**

L'énergie est au cœur des défis liés au climat, il apparaît essentiel de miser sur un développement d'énergies propres et renouvelables en faveur d'un avenir énergétique plus vertueux et plus durable



**ACTIONS :**

- ➔ Fiche action n°49 : Créer une communauté énergétique renouvelable (CER)
- ➔ Fiche action n°50 : Entreprendre la rénovation énergétique des bâtiments intercommunaux.
- ➔ Fiche action n°51 : Renouveler le parc automobile intercommunal en véhicules électriques



### **OPTIMISER LE PROCESSUS DE GESTION DURABLE DES DECHETS :**

La gestion des déchets (incluant le tri, la collecte, la valorisation et l'élimination), représente un enjeu majeur (à la fois écologique mais aussi économique) pour le territoire et pour la collectivité. Des solutions innovantes, environnementales et économiques sont à adopter afin préserver notre écosystème des différentes formes de pollution liées aux déchets.

Lors des réunions il a été souligné les limites des systèmes de collecte et de tri actuels qui représentent des coûts élevés pour la collectivité. Afin de renforcer l'efficacité de la collecte, il faudrait envisager de nouvelles approches ou une réorganisation du système.

Il a été également mis en évidence l'importance de développer des campagnes de communication plus ciblées afin de sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques, et d'expérimenter de nouveaux dispositifs, tels que la tarification incitative, afin d'encourager chaque usager à mieux trier ses déchets.



### **MAITRISER LES COÛTS DE GESTION DES ORDURES MENAGERES :**

La gestion des OM représente un poste de dépenses important qui impacte grandement les budgets des EPCI. Afin de mieux maîtriser ce coût, il faut mettre en place des actions visant à améliorer la collecte, optimiser les infrastructures existantes et prévenir les comportements inciviques.



#### **ACTIONS :**

- ➔ Fiche action n°52 : Mettre en place la tarification incitative
- ➔ Fiche action n°53 : Lutter contre les décharges sauvages

#### **➤ OBJECTIF 5 : ECONOMISER L'EAU**



#### **ACTIONS :**

- ➔ Fiche action n°54 : Mettre en place le programme REUT (Réutilisation des Eaux Usées)

**ANTICIPER LA GESTION  
DE LA RESSOURCE EN  
EAU POTABLE :**



Bien que le transfert de la compétence « eau et assainissement » ne soit plus obligatoire d'ici janvier 2026, celui-ci reste un enjeu majeur en termes d'intercommunalisation\* des ressources et de leur gestion.

Il est essentiel d'envisager des actions de gestion pérenne et équilibrée de la ressource et prévenir les besoins futurs du territoire : créer de la ressource, réhabiliter la région en eau potable et réhabiliter l'ensemble du réseau.

*\* Action de mettre en œuvre des politiques ou des services publics de manière conjointe entre plusieurs communes.*

*Un débat en séance communautaire sera organisé afin de discuter sur le transfert de cette compétence.*



**ACTIONS :**

➔ **Fiche action n°55 :** Réaliser un schéma directeur sur l'abduction en eau potable.

**SE DOTER  
D'INFRASTRUCTURES  
D'ASSAINISSEMENT AUX  
NORMES AU MEILLEUR  
RAPPORT QUALITE/PRIX  
SUR TOUT LE  
TERRITOIRE.**

L'assainissement constitue une compétence obligatoire de la CCCV, son schéma directeur a été élaboré en 2013. La commission souligne l'importance de finaliser ce document stratégique afin de s'assurer que les objectifs définis soient atteints.



**ACTIONS :**

➔ **Fiche action n°56 :** Réactualiser le plan de déploiement des infrastructures d'assainissement

➔ **Fiche action n°57 :** Restructurer le PR Grand Bucatoghju

➤ OBJECTIF 6 : DEVELOPPER ET PROMOUVOIR L'ECONOMIE CIRCULAIRE



ACTIONS :

➔ **Fiche action n°58** : Réaliser des travaux d'extension du Cappia à Piggia

## AXE IV

### IMAGINER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE DEMAIN

La Costa Verde doit désormais s'attacher à engager une politique volontariste et forte en direction du soutien en développement économique du territoire. Ce constat a d'ailleurs été mis en avant par la Chambre Régionale des comptes et discuté longuement dans les commissions thématiques organisées.

#### ➤ OBJECTIF 1 : RECHERCHER LA STRUCTURATION DU TERRITOIRE EN BASSIN D'EMPLOI



#### ACTIONS :

- ➔ Fiche action n°59 : Mettre en place un comité de bassin d'emploi  
(Action transversale : s'inscrit aussi dans l'axe 2 / objectif 2)
- ➔ Fiche action n°60 : Créer une agence locale de développement économique

#### ➤ OBJECTIF 2 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT ET LA CREATION D'ENTREPRISES ET SAUVEGARDER LE TISSU ECONOMIQUE LOCAL

#### FAVORISER L'INSTALLATION D'ENTREPRISES ET L'EMPLOI LOCAL



L'un des enjeux pour la Costa Verde est de stimuler l'économie locale et de mener un développement économique harmonieux du territoire. Cela implique la mise en place d'un cadre attractif pour l'installation et le développement de nouvelles entreprises mais aussi la création de nouvelles opportunités d'emploi.

Il est nécessaire de dynamiser l'entrepreneuriat local et de diversifier les activités économiques de la Costa Verde en renforçant son attractivité économique avec la mise en place d'initiatives visant à accompagner les porteurs de projet, structurer l'offre d'accueil des entreprises et optimiser l'utilisations des ressources disponibles.



#### ACTIONS :

- ➔ Fiche action n°61 : Créer des Zones d'Activité Economique (ZAE)
- ➔ Fiche action n°62 : Créer un incubateur d'entreprises
- ➔ Fiche action n°63 : Créer une pépinière d'entreprises
- ➔ Fiche action n°64 : Optimiser l'offre immobilière disponible pour les entreprises
- ➔ Fiche action n°65 : Créer une plateforme numérique répertoriant les formations disponibles
- ➔ Fiche action n°66 : Renforcer les compétences numériques des entreprises.

➤ **OBJECTIF 3 : CIBLER LES SECTEURS D'ACTIVITES INNOVANTS ET CREATEURS DE RICHESSES, VERS UNE ECONOMIE PRODUCTIVE.**

**ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT DE FILIERES INNOVANTES**



Il est essentiel de développer des secteurs porteurs tels que l'innovation et les technologies numériques afin de diversifier l'économie et de créer des emplois qualifiés.

L'installation et la couverture de la fibre sur l'ensemble du territoire permettrait aujourd'hui le développement et la mise en place de ces nouvelles filières.



**ACTIONS :**

➔ **Fiche action n°67** : Réhabiliter les équipements d'accueil à flots de la zone portuaire de Taverna

**SOUTENIR ET PRESERVER LES FILIERES ECONOMIQUES PRESENTES SUR LE TERRITOIRE**



Il est important de sauvegarder les filières économiques traditionnelles telles que le tourisme, l'agriculture ou l'artisanat qui constituent encore la colonne vertébrale de l'économie locale.

L'agriculture fait partie intégrante du tissu économique de la Costa Verde et représente aujourd'hui une activité clé sur le territoire au sein duquel elle joue un rôle primordial à différents niveaux : production de biens alimentaires, création d'emplois locaux (259 emplois équivalents temps plein), gestion des ressources naturelles et préservation de la biodiversité...

**SOUTENIR L'AGRICULTURE & FAVORISER L'INSTALLATION D'AGRICULTEURS**



Il s'agit aujourd'hui de penser l'agriculture comme facteur de puissance économique et en assurer la pérennité afin de contribuer au développement socio-économique de la région. Il est ainsi nécessaire de créer un environnement propice à l'émergence de projets agricoles durables et qui s'intègrent dans une dynamique de développement économique.



**ACTIONS :**

➔ **Fiche action n°35** : Créer une association foncière pastorale.  
(Action transversale : inscrite dans l'axe 3 / objectif 1)

**PRIVILEGIER LES  
PRODUCTIONS  
LOCALES**



Les collectivités ont aujourd'hui un rôle clé à jouer pour accompagner l'ensemble des acteurs du système alimentaire dans leur transition vers une alimentation durable et de qualité. Il s'agit de renforcer la proximité entre les producteurs et les consommateurs pour un système alimentaire plus résilient.



**ACTIONS :**

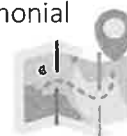
- ➔ **Fiche action n°2** : Créer une cuisine centrale intercommunale.  
(Action transversale : inscrite dans l'axe 1 / objectif 1)
- ➔ **Fiche action n°68** : Réaliser une charte ou un label de qualité
- ➔ **Fiche action n°69** : Elaborer un Projet Alimentaire Territorial (PAT)

**SOUTENIR L'ECONOMIE  
DU TOURISME –  
DEVELOPPER ET  
VALORISER L'OFFRE DE  
TOURISME CULTUREL  
ET PATRIMONIAL**

Le tourisme représente un secteur économique clé de l'île et contribue à hauteur de 39% de son PIB.

Le poids économique du tourisme en Costa Verde n'est pas très éloigné de ce taux régional et est le principal moteur économique du territoire. Grâce à son riche patrimoine, le territoire attire chaque année une variété de visiteurs en quête de découvertes culturelles, naturelles ou de traditions authentiques. Il convient de préserver et améliorer l'offre touristique afin que celle-ci bénéficie aux acteurs locaux.

Le territoire bénéficie d'un patrimoine riche et diversifié qu'il est essentiel de valoriser afin de le rendre attractif et accessible à tout public. Il s'agit de structurer cette offre tout en préservant l'identité locale et en répondant aux attentes des visiteurs. L'objectif étant de positionner la Costa Verde comme une destination de tourisme culturel et patrimonial incontournable.



**ACTIONS :**

- ➔ **Fiche action n°70** : Créer un parcours de golf agricole
- ➔ **Fiche action n°71** : Améliorer les services touristiques.

**ACCOMPAGNER LE  
DEVELOPPEMENT DES  
FILIERES DU SAVOIR-  
FAIRE ET DE  
L'ARTISANAT**

L'artisanat est porteur de traditions, de savoir-faire et d'authenticité. Il s'agit de le soutenir avec des actions favorisant l'émergence de nouveaux artisans et de mettre en valeur des savoir-faire traditionnels.





#### ACTIONS :

- ➔ **Fiche action n°72** : Mettre à disposition des bâtiments relais pour faciliter l'installation d'artisans sur le territoire.

### ➤ OBJECTIF 4 : PARTICIPER ET INCITER UNE POLITIQUE DE L'EMPLOI SOLIDAIRE



#### ACTIONS :

- ➔ **Fiche action n°73** : Faciliter l'accès à l'emploi pour tous.
- ➔ **Fiche action n°59** : Mettre en place un comité de bassin d'emploi.  
(Action transversale : inscrite dans l'axe 4 / objectif 1).